



CROS  
BRETAGNE

# Accompagnement du mouvement sportif sur le projet sportif territorial

## Le Contexte

- Nouvelle olympiade = nouvelle équipe = formalisation des nouveaux projets
- Nouveaux PST demandés par la DRJSCS pour 2018
- Réflexion du mouvement sportif sur sa structuration au vu des nouvelles organisations territoriales (Loi Notre, Montée en compétences des EPCI)



CROS  
BRETAGNE

Une problématique soulevée :

**« Comment la ligue / le comité régional et les comités départementaux peuvent-ils se structurer de façon efficace au service des clubs ? »**

Les thématiques à développer :

## Le projet associatif territorial

Les ressources humaines

Les modèles économiques



CROS  
BRETAGNE

## LE PROJET ASSOCIATIF TERRITORIAL

- Définition du projet associatif / sportif territorial s'appuyant notamment sur les démarches de responsabilité sociétale des organisations
- Définition de la gouvernance dans la mise en œuvre du projet (Quel pilotage, Quelle participation des acteurs concernés)
- Définition des missions de chacun (Ligues/Comité régional, Comités départementaux, Clubs)
- Définition de la structuration de la discipline sur les territoires

### Les ressources humaines au service du projet associatif territorial

- Définition de l'organisation des ressources humaines au service du projet
- Pérennisation des ressources humaines (bénévoles et salariés)
- Mise en réseau des acteurs de la discipline
- Echanges / Mutualisation des compétences

### Les modèles économiques au service du projet associatif territorial

- Définition des modèles économiques possibles et durables



CROS  
BRETAGNE

## Un outil d'accompagnement : Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)



Créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts, le Dispositif local d'accompagnement (DLA) **aide les associations employeurs, structures d'insertion et autres entreprises d'utilité sociale créatrices d'emploi** qui identifient des difficultés nécessitant un appui professionnel externe, ou s'interrogent sur leurs stratégies de consolidation et sur le développement de leurs activités.

Le DLA peut intervenir de façon individuelle ou collective sur les thématiques suivantes:

- Organisation interne
- Activité et ses évolutions
- Gestion des ressources humaines
- Stratégie commerciale
- Projet associatif
- Comptabilité
- Communication
- Gestion financière



CROS  
BRETAGNE

## Financeurs et pilotes du dispositif en Bretagne

La DIRECCTE

La Caisse des dépôts Bretagne

Le Conseil régional

Les Conseils généraux 22-29-35

Le Crédit Mutuel

**Budget 2016**

1,2 million d'€

## **Le Mouvement Associatif de Bretagne**

Sur chaque territoire, une structure associative compétente anime le DLA sous la tutelle d'un comité de pilotage départemental.



CROS  
BRETAGNE

## Les finalités du DLA

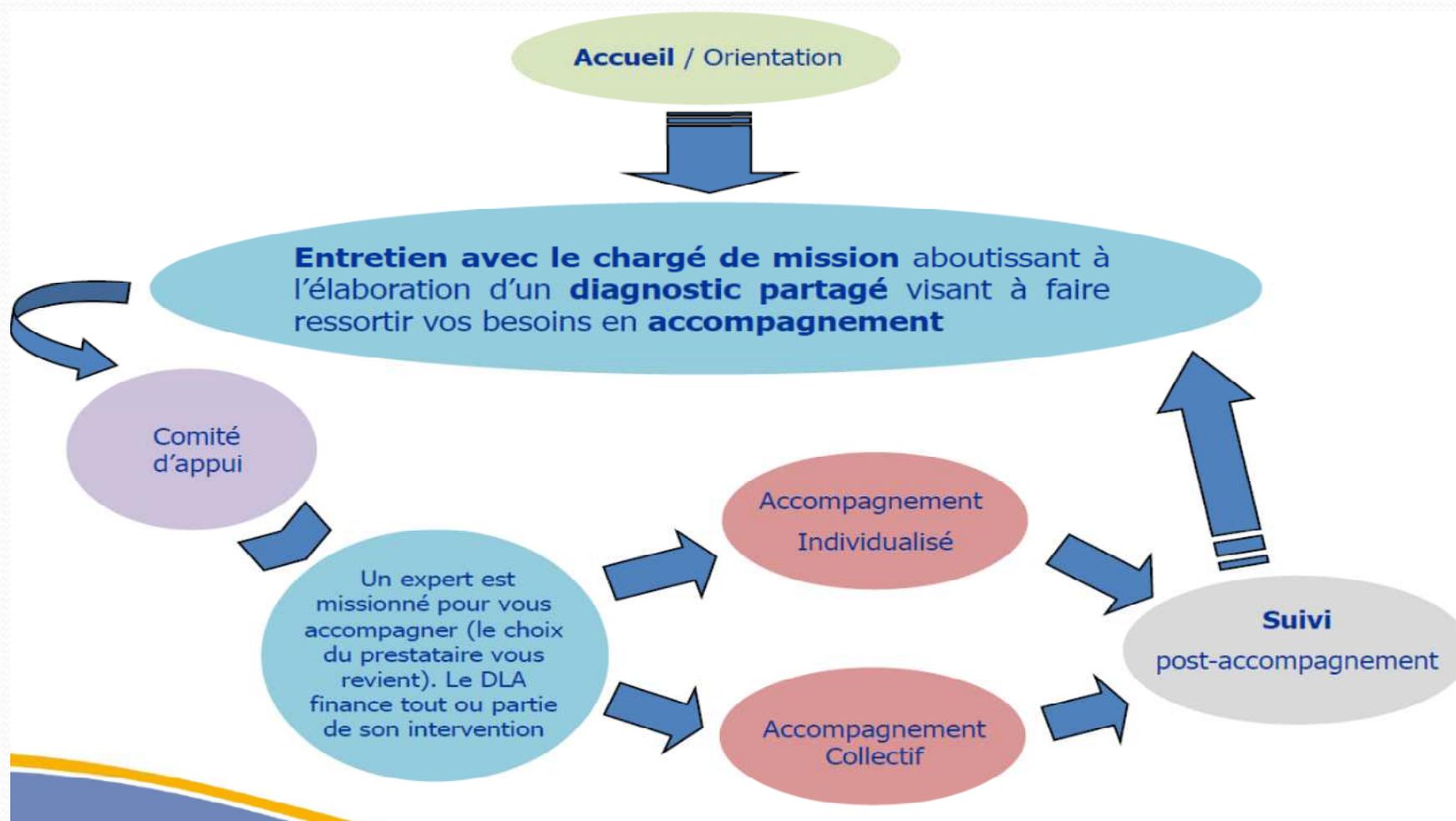
Les finalités assignées au DLA sont : la création, la consolidation, le développement de l'emploi et l'amélioration de la qualité de l'emploi dans une démarche de renforcement du modèle économique de la structure accompagnée, au service de son projet associatif et du développement du territoire.

Parmi les orientations stratégiques définies par les pilotes nationaux, les thématiques d'intervention suivantes restent prioritaires :

- **Le modèle économique de la structure ;**
- **La gouvernance associative ;**
- **La gestion des ressources humaines et la fonction employeur ;**
- **L'ancrage territorial de la structure et son lien aux collectivités (notamment en accompagnant la mesure de l'utilité sociale, sur son territoire).**

En complément, le recueil des besoins auprès des associations, réseaux, professionnels de l'accompagnement, etc. – a déjà permis d'identifier des enjeux d'accompagnements importants pour les prochaines années : la diversification des partenariats, dont les partenariats avec les entreprises; les fusions, mutualisation et regroupements.

## Les étapes du dispositif





CROS  
BRETAGNE

## L'accompagnement collectif

### SUR QUELLES BASES REPOSE L'INGÉNIERIE COLLECTIVE ?

- ▶ L'ingénierie collective est une démarche qui vise à faire bénéficier collectivement des structures d'une ou de plusieurs réponses à des besoins identifiés et confirmés par les DLA et leurs partenaires.
- ▶ Elle a vocation à reposer sur une véritable dynamique partenariale, garante de la pertinence de la réponse apportée et d'une inscription territoriale ou sectorielle cohérente
- ▶ Le DLA pilote l'ingénierie collective et l'inscrit, le cas échéant, au sein d'un plan d'accompagnement qui peut comporter d'autres actions mises en œuvre par les DLA ou ses partenaires.
- ▶ L'ingénierie collective s'appuie sur une méthodologie qui vise à renforcer la qualité de la démarche, tant au niveau local qu'au niveau national.

### QUELS SONT LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS D'UNE INGÉNIERIE COLLECTIVE ?

**Constituer un espace d'innovation** tant dans l'animation de la démarche que dans la mise en place des actions et le développement de nouveaux outils.

**Améliorer l'efficacité des partenariats** en développant des dynamiques de travail collectif au niveau des partenaires, des structures bénéficiaires, ainsi qu'entre les partenaires et les structures.

**Anticiper et accompagner le changement** en appréhendant de manière souple et réactive les mutations de l'environnement économique et social des structures, à l'échelon territoire, d'un secteur d'activité.

**Renforcer l'identification des besoins** accompagner le changement en développant et en actualisant l'identification des besoins (individuels et collectifs) des structures.

**Renforcer la capitalisation et le transfert** d'outils, de méthodes, de contenus, d'analyses, qui sont développés et capitalisés tout au long de la démarche.



**CROS**  
**BRETAGNE**

## Méthodologie de travail

- Le CROS Bretagne coordonne le dispositif avec les CDOS volontaires. Possibilité de constituer un Comité de pilotage qui définit le cahier des charges et choisit le prestataire
- Toutes les disciplines (fédérations) qui le souhaitent peuvent être accompagnées
- Les 5 structures d'une même discipline devront s'engager (ligue/comité régional et 4 comités départementaux)
- Publics visés : élus bénévoles et salariés des structures
- Période prévisionnelle du DLA : mai à décembre 2017
- Temps collectifs avec plusieurs disciplines (fédérations) et temps individuels au sein d'une même discipline (fédération)
- Temps collectifs peuvent s'organiser par thématique ou par type de structure

**Les disciplines intéressées doivent le faire savoir auprès du CROS rapidement. Un mail sera envoyé à cet effet.**



CROS  
BRETAGNE

## Des ressources

- CRESS Bretagne, pilote le DLA
- Centre de ressources sport du CNOSF
- Maison des associations de Quimper qui a réalisé un travail sur les ressources humaines

# Place aux échanges

Vos attendus de l'accompagnement collectif :

Cibles : Liges, comités régionaux et départementaux ?

Objectifs ?

Résultats attendus ?

Comment ?

Partenaires à associer ?

Quel calendrier ?